

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Date de Convocation : 14/01/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : contre : 0	Présents : 8 abstention : 0	Votants : 9
-------------------------------------	---	--------------------------------	-------------

Le 21 janvier 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Éric CLOT, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER, Monique ZIMMERMANN,

Etaient excusés : Marie-José BRUSSET pouvoir à Thierry BRUSSET

Etaient absents : Driss EL JABBAHI,

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-04 du 21 janvier 2025
Révision du loyer du logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite aux travaux de rénovation réalisés dans le logement communal, il y aurait possibilité d'augmenter le loyer sans excéder 15% du coût des travaux. Actuellement le logement est libre et le loyer s'élève à 470 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer de 50 € soit 520 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ♣ Fixe le montant du loyer mensuel à 520€, ainsi que le versement immédiat d'un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer.
- ♣ Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec le prochain locataire

Fait et délibéré à PROPIAC, le 21 janvier 2025

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 28/01/2025 Reçu en préfecture le 28/01/2025 Publié le ID : 026-212602569-20250121-DELIB202504-DE
